

**DECLARATION PREALABLE  
PRONONCEE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE DE AUMETZ**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL DE FENSCH  
10, rue de Wendel - BP 20176  
57705 HAYANGE CEDEX

Affaire suivie par : Nadège KIEFFER  
Tél : 03.82.86.65.75 Fax : 03.82.86.81.80

*Amial*

<b>CADRE 1 :</b> Déposée le 02/12/2022 Par : OPEN ENERGIE Représenté par : Monsieur MSELLATI David demeurant : 2 Allée des Imprimeurs 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR pour : Installation de 8 panneaux photovoltaïque sur un terrain sis : 12 Rue du Bambois Références cadastrales : 2 0446	<b>CADRE 2 : DECLARATION PREALABLE</b> N° DP 057 041 22N0010 Surface de plancher : 0 m <sup>2</sup> Nombre de logements :
---	--

**OPEN ENERGIE**  
Monsieur MSELLATI David  
2 Allée des Imprimeurs  
06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR

**Le Maire,**

Vu la déclaration préalable susvisée,  
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, R.421-1 et suivants,  
Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé par délibération en date du 25/02/2020,  
Considérant le Plan de Prévention des Risques Miniers des communes de ANGEVILLERS, AUMETZ,  
BOULANGE, FONTOY, HAVANGE, OTTANGE, ROCHONVILLERS et TRESSANGE  
approuvé par arrêté préfectoral en date du 23/12/2004 et révisé par arrêté préfectoral n°2011-DDT-  
SCRECC-UPR-159 en date du 30/09/2011,

**DECIDE**

**Article 1 :** Les travaux sont autorisés pour le projet décrit dans la demande susvisée au cadre 1

Le 12.12.2022.

**Le Maire,**

Le Maire-Adjoint délégué  
à l'urbanisme et aux travaux



*M. RENNIE*  
M. RENNIE

NB : Demande affichée en mairie en date du 12.12.2022  
Copie de la présente est adressée au Contrôle de légalité en date du 12.12.2022